

22 juin 2017 -16:17

## Conseil des ministres du 22 juin 2017

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Marché public pour le remplacement de la capacité motorisée interarmes de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relatif au rééquipement des unités de manœuvre, de combat support et de combat service support de la capacité motorisée interarmes.

Les unités actuellement équipées de véhicules de types Piranha et Dingo seront équipées de plateformes motorisées internationales communes de types léger et médian via un ancrage capacitaire international, afin de tendre activement vers une Défense plus européenne.

Le Conseil des ministres autorise dès lors le Ministère de la Défense à débiter le programme d'achat visant à conclure un accord de gouvernement à gouvernement avec la France, en vue du remplacement de l'actuelle capacité motorisée interarmes, y compris certaines capacités de reconnaissance et de soutien médical.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la  
Défense, chargé de la Fonction publique  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.vandeput.belgium.be>

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Intervention de Finexpo dans deux demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du secrétaire d'Etat au Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé deux demandes de crédit à l'exportation pour l'Egypte et la Guinée.

La demande pour l'Egypte concerne un don pour l'agrandissement de la station d'assainissement des eaux de Gabal Al Asfar.

La demande pour la Guinée, quant à elle, concerne un don pour assistance technique dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en eau potable pour 120 villages ruraux.

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au  
Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du  
Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Modification de la loi instituant des amendes administratives applicables en cas d'infractions aux lois sur la navigation

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Mer du Nord Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi instituant des amendes administratives applicables en cas d'infractions aux lois sur la navigation.

L'avant-projet de loi vise la mise en oeuvre du règlement européen 2015/757\*. A cette fin, la loi du 25 décembre 2016 instituant des amendes administratives qui s'applique en cas d'infractions aux lois sur la navigation, est modifiée. Le règlement instaure en effet une obligation en ce qui concerne la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone. Dans ce cadre, un document de conformité doit être conservé à bord de chaque navire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

\* règlement (UE) 2015/757 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur du transport maritime et modifiant la directive 2009/16/CE

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Kruidtuinlaan50 boîte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

## Marchés publics dans le cadre du Masterplan prisons III

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre chargé de la Régie des Bâtiments Jan Jambon de lancer un marché public pour l'assistance juridique et financière et la mission de conseil pour la construction de nouvelles prisons à Bourg-Léopold, Lantin, Vresse-sur-Semois et Verviers.

Dans le cadre du Masterplan prisons III, approuvé par le [Conseil des ministres du 18 novembre 2016](#), la Régie des Bâtiments souhaite procéder à la conception, la construction, le financement et la prestation de services facilitaires pour de nouvelles prisons à Bourg-Léopold, Lantin, Vresse-sur-Semois et Verviers en recourant à un partenariat public-privé.

Le présent marché portera sur l'accompagnement de 4 prisons. Des experts externes assisteront la Régie des bâtiments tout au long de la phase conceptuelle jusqu'à cinq ans après la date de disponibilité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Intégration de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins dans la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité et l'Office national de sécurité sociale

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'affectation de nouvelles missions de perception et à l'intégration de certaines missions et d'une partie du personnel de la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins à l'Office national de sécurité sociale et à la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité.

L'avant-projet de loi vise à intégrer au 1er janvier 2018 la Caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins (CSPM) dans l'Office national de sécurité sociale (ONSS) d'une part et dans la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI) d'autre part. L'accord de gouvernement prévoit une réduction substantielle du nombre de SPF, d'IPSS, d'OIP et du nombre d'entités de moins de 50 équivalents temps plein.

Un certain nombre de compétences du comité de gestion actuel de la CSPM seront transférées à un comité de gestion des marins spécifique au sein de l'ONSS.

L'avant-projet stipule en outre que la répartition des ressources financières, des biens, des droits et des obligations légales et contractuelles de la CSPM entre l'ONSS et la CAAMI sera fixée par un arrêté royal.

Enfin, l'avant-projet détermine que les membres du personnel de la CSPM seront transférés au 1er janvier 2018 à l'ONSS et la CAAMI. Pour le personnel de production, la division se fera sur base des compétences transférées. Pour le personnel de support, la division se fera sur base des besoins des institutions et en proportion du nombre de membres du personnel opérationnel qui sont transférés à chacune de ces institutions en tenant compte des limites budgétaires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires  
sociales et de la Santé publique  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.deblock.belgium.be>

Daniel Bacquelaine, ministre des Pensions  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 38 55  
<https://www.bacquelaine.belgium.be>

Koen Peumans  
Porte-parole  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@bacquelaine.fed.be](mailto:koen.peumans@bacquelaine.fed.be)

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

## Dispositions fiscales diverses

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales diverses.

L'avant-projet vise à adapter une série de mesures fiscales, à savoir :

- Dispositions fiscales en matière d'impôts sur les revenus :
  - Crowdfunding
  - Déduction pour revenus d'innovation
  - Agrément d'une société à finalité sociale en tant que société d'investissement à capital fixe en biens immobiliers (SICAFI) ou en tant que société immobilière réglementée (SIR), ou en cas d'inscription d'une telle société en tant que fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS)
- Dispositions fiscales en matière d'échange automatique de renseignements
- Dispositions fiscales en matière de récupération des aides d'Etat dans le cadre de l'excess profit ruling

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture deux avant-projets de loi relatifs à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Les avant-projets ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat.

Le premier avant-projet de loi constitue une mise à jour complète du dispositif préventif de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, suite aux développements importants adoptés dans cette matière au niveau européen et international. La directive européenne 2015/849 intègre les 40 recommandations du Groupe d'action financière de 2012 et prévoit notamment les modifications suivantes :

- l'extension du champ d'application aux prestataires du secteur des jeux d'argent et de hasard, ainsi qu'aux personnes négociant des biens dès lors qu'elles effectuent ou reçoivent des paiements en espèces. La loi reprend le seuil actuel de 3.000 euros.
- l'inclusion des infractions fiscales pénales dans la définition des activités criminelles sous-jacentes du blanchiment de capitaux. La loi reprend le critère de "fraude fiscale grave, organisée ou non".
- l'introduction d'un processus en cascade d'identification et d'évaluation des risques du blanchiment et financement du terrorisme par la Commission européenne, par les États membres, et par les entités assujetties
- l'application de l'approche basée sur les risques à tous les éléments qui composent l'obligation de vigilance imposée aux entités assujetties
- l'obligation pour les sociétés et autres entités juridiques d'obtenir et de conserver des informations sur leurs bénéficiaires effectifs et de les transmettre aux entités assujetties. En outre, ces informations doivent être conservées dans un registre central (le registre UBO), dans chacun des États membres.
- l'introduction d'un délai de conservation de 10 ans (avec régime transitoire) au terme duquel les entités assujetties sont tenues d'effacer les données à caractère personnel qu'elles détiennent
- l'application de sanctions et de mesures administratives effectives, proportionnées et dissuasives en cas de non respect par les entités assujetties de leurs obligations

Le second avant-projet vise à modifier la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique, dans le cadre de la future loi anti-blanchiment. Il prévoit un recours auprès du Conseil d'Etat, selon une procédure accélérée, à l'encontre de certaines décisions administratives qui peuvent être prises par la Banque à l'égard des établissements qui relèvent de sa compétence de contrôle. Il élargit par ailleurs les voies de recours ouvertes aux entreprises d'assurance et de réassurance

à l'encontre des décisions que la Banque peut prendre à leur égard, sur la base de la loi qui organise le statut et le contrôle de ces entreprises.

Les avant-projets sont soumis à la signature du Roi.

*Avant-projet de loi relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces - Article 74*

*Avant-projet de loi relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, en ce qui concerne certaines procédures de recours accélérées auprès du Conseil d'État - Article 78*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Préparation du Conseil européen des 22 et 23 juin 2017

Le Conseil des ministres prend acte des préparatifs du Conseil européen des jeudi 22 et vendredi 23 juin 2017, à Bruxelles.

Les points suivants seront abordés lors de ce Conseil :

- migration
- sécurité extérieure et intérieure
- emploi, croissance et compétitivité
- relations extérieures
- autres points

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel

rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<http://www.premier.belgium.be>

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Plan en matière de simplification administrative pour les PME

Sur proposition du ministre des PME Willy Borsus et du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative Theo Francken, le Conseil des ministres a pris acte du plan d'action fédéral de simplification administrative pour les PME.

L'accord de gouvernement prévoit que le gouvernement examine ouvertement et en concertation avec les organisations d'indépendants la réglementation PME actuelle et l'évalue de manière permanente. L'accord de gouvernement prévoit encore que l'objectif est de générer 30 % d'économies au bénéfice des entreprises ainsi que la mise en oeuvre d'un plan de simplification des charges administratives qui pèsent sur les entreprises.

Sur la base des propositions de différents stakeholders (IZEO, UCM, IEC, UGE, UNIZO, CSI PME, SPF Economie DG PME, BIBF, FEBELFIN, USS, NSZ), un plan fédéral simplification PME a été rédigé. Ce plan a encore été enrichi des projets soumis par les différentes cellules stratégiques ainsi que de ceux déjà connus de l'Agence pour la simplification administrative (ASA).

Le Conseil des ministres charge l'Agence pour la simplification administrative de faire rapport semestriellement sur l'état d'avancement de ce plan de simplification PME sur la base des informations communiquées par les services publics et les cellules stratégiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale  
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.borsus.belgium.be>

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à  
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification  
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de  
l'Intérieur

rue de la Loi 18  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

## Prolongation de contrat pour différents services de sécurité de l'information

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation du contrat en cours pour différents services de sécurité de l'information pour l'administration fédérale.

Les services publics fédéraux souhaitent adapter leur stratégie sécuritaire avec l'arrivée de la nouvelle législation européenne relative à la *General Data Protection Regulation* (GDPR) et à la *Network Information Security Directive* (NIS) émanant des instances européennes.

La GDPR vise à assurer la protection des données à caractère personnel détenues par les services publics et les entreprises privées. La directive NIS, quant à elle, vise à assurer un plus haut niveau de sécurité au sein de l'Union européenne.

Le marché couvrant l'infrastructure actuelle mise en place au sein du SPF Finances et exploitée également par le SPF Justice vient à échéance le 14 mai 2017. Le contrat en cours est prolongé aux conditions contractuelles actuelles pour une durée d'un an avec une résiliation possible à l'acceptation du système proposé par le nouvel adjudicataire.

Le présent marché fera l'objet d'un appel d'offres ouvert avec une publication au niveau européen. Le marché comprend :

- la protection contre la cybercriminalité au travers du contrôle de l'infrastructure de sécurité que le soumissionnaire utilisera et qui sera destinée à protéger l'accès aux ressources informatiques des services publics fédéraux, depuis un réseau extérieur, contre toute tentative d'intrusion ou d'acte de malveillance
- un système de gestion des événements et des informations de sécurité (SIEM)
- l'organisation d'un *Security Operations Center* (SOC) en vue de superviser et d'administrer la sécurité des systèmes d'information des services publics fédéraux
- la maintenance, l'évolution et la gestion de l'ensemble de l'infrastructure de sécurité et du SIEM
- tous les services associés visant à couvrir les obligations générées par la GDPR

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale  
rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 574 80 00  
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

22 juin 2017 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

## Attribution d'un marché public pour la DG Personnes handicapées

Sur proposition de la secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Zuhail Demir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pour l'achat d'un nouveau mainframe Dorado pour la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale.

La DG Personnes handicapées dispose de la plateforme de gestion informatique Tetra. Pour que cette plateforme fonctionne de manière optimale, l'achat de nouveau matériel informatique et des logiciels connexes ainsi qu'un leasing financier pour cet achat auprès de la même firme sont nécessaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030  
1000 Bruxelles  
Belgique

22 juin 2017 -16:17

Appartient à [Conseil des ministres du 22 juin 2017](#)

## Rapport intermédiaire sur le plan fédéral gender mainstreaming

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances Zuhair Demir, le Conseil des ministres a pris acte du rapport intermédiaire sur le plan fédéral gender mainstreaming.

Le rapport aborde la politique menée conformément aux objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 et s'organise en quatre parties :

1. soutien à la mise en oeuvre de la loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007
2. mesures prises par les différents membres du gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan fédéral gender mainstreaming
3. mesures prises par les différents SPF et SPP dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007
4. conclusions

Les conclusions du rapport du gouvernement synthétisent les principaux progrès réalisés dans le cadre des politiques du plan fédéral gender mainstreaming et au sein des SPF, SPP et du ministère de la Défense. Elles mettent également en avant les autres actions menées par les différents membres du gouvernement, ainsi que les quelques nouveaux engagements pris par certains membres du gouvernement en matière d'intégration de la dimension de genre. Ces conclusions présentent enfin les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en oeuvre du gender mainstreaming au niveau fédéral, ainsi que les initiatives qui seront prises par la secrétaire d'Etat à l'Egalité des Chances et par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour y faire face.

Le Conseil prend acte du fait que le prochain rapport de suivi de la mise en oeuvre du plan fédéral gender mainstreaming couvrira l'ensemble de l'année 2017.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Zuhail Demir, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique